



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

officines

Question écrite n° 72646

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la grève des gardes nocturnes des pharmacies de la région parisienne. Depuis la fin du mois de janvier 2002, les pharmacies des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de l'Essonne et du Val-d'Oise n'assurent plus aucune garde nocturne du fait de la montée croissante et constante des problèmes de sécurité. Pour les sept premiers mois de 2001, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens a recensé 130 agressions en région parisienne dont 75 % à main armée. Le ministère de l'intérieur a classé l'exercice commercial de la pharmacie comme « profession à risque ». Et ce risque existe non seulement pour les pharmaciens et leurs personnels mais aussi pour les clients. Il lui demande en conséquence quelles mesures elle compte prendre avec le ministère de l'intérieur et de la défense pour qu'une sécurité optimale soit assurée pour ces acteurs essentiels de la santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72646

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 653